LIGUE FRANCHE-COMTÉ FOOTBALL

BAREME DES FRAIS D'ARBITRAGE

Indemnités de déplacements
réglés par les clubs

- Minimum à percevoir (jusqu'à 21 kms) 13,00 €

- Indemnité kilométrique nombre de kilomètres parcourus (aller-retour) X 0,30 €

  Base de référence :

  . Soit la distance indiquée sur la convocation officielle imprimée par l'arbitre et obligatoirement fournie aux clubs en présence

  . Soit, par défaut, la distance indiquée sur viamichelin.fr, type d'itinéraire « économique »

Indemnités de match
réglés par les clubs

	Arbitre centre	Arbitre assistant
Division Honneur	39 €	24 €
Division Honneur Régionale	36 €	23 €
Promotion Honneur	34 €	22 €
Promotion de ligue	30 €	21 €
18 ans	26 €	17 €
Divisions Districts Seniors	28 €	19 €
Foot entreprise et Féminines	24 €	17 €
15 ans, 13 ans, Benjamins, Poussins	20 €	16 €

Frais de péage
réglés par la Ligue

- Pris en compte pour les déplacements supérieurs à 150 kms aller avec présentation obligatoire des justificatifs

Décision du Conseil de ligue du 19 mai 2008